



**Société des Membres de la
Légion d'honneur**

« La Légion d'honneur au cœur de la Nation »



Les conférences du Comité « Pays d'Aix »

Lundi 18 mai 2026

**17H30 (entrée gratuite, accueil à partir de 17h00)
Salle des Mariages, Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence.**

**« L'administration pénitentiaire »
*Les missions. Les Établissements***

Par Géraldine Balmelli

(Chef d'établissement du Centre de détention de Salon-de-Provence)

Article L111-1

Création Ordonnance n°2022-478 du 30 mars 2022 - art.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le service public pénitentiaire est assuré par l'administration pénitentiaire sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées.

Chacune de ces autorités et de ces personnes veille, en ce qui la concerne, à ce que les personnes condamnées accèdent aux droits et dispositifs de droit commun de nature à faciliter leur insertion ou leur réinsertion.